

# Rattachement d'un enfant sur le second parent



**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte ameli et se rend sur la page d'accueil

Compte ameli



1 L'assuré sélectionne la rubrique **Mes démarches**

2 Puis **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent**



Accueil Mes paiements **Mes démarches** Mon espace prévention Mes informations

MESSAGERIE

- Écrire un message
- Consulter mes messages

TÉLÉCHARGER

- Attestation de droits
- Attestation de paiement d'indemnités journalières
- Mes relevés mensuels
- Relevé fiscal

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

- Changement d'adresse
- Déclaration du nouveau-né
- Modifier mes coordonnées bancaires
- Changement de nom d'usage

EFFECTUER UNE DÉMARCHE

- Commander une carte Vitale
- Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
- Déclarer un accident causé par un tiers
- Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
- Demander le remboursement d'un transport personnel
- Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent**
- Demander l'aide du médiateur
- Demander une pension d'invalidité

SUIVRE MES DÉMARCHES

- Arrêts de travail
- Consulter les délais de traitement de ma CPAM

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

## **ETAPE (1)** : L'assuré renseigne les informations concernant le second parent

Pour que la démarche fonctionne, il faut que **l'enfant soit déjà rattaché sur l'assuré qui fait la démarche** sur son compte Ameli (Sinon voir la démarche de déclaration du nouveau-né sur [PASTEL](#))

L'assuré indique le **numéro de sécurité sociale, la date de naissance, le lien de parenté** du second parent et il clique sur «**Continuer**»



**Compte ameli**

Accueil Mes paiements **Mes démarches** Mon espace prévention Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Saisissez les informations du second parent : \* champ obligatoire

Numéro de sécurité sociale : \*

Date de naissance : \*  

Lien de parenté avec le ou les enfant(s) : \*

**CONTINUER**

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

**ETAPE (2)** : L'assuré choisit les enfants concernés par la demande de rattachement

**Compte ameli**



Accueil   Mes paiements   **Mes démarches**   Mon espace prévention   Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

La demande concerne :

- MARGAUX**  
15/02/2011
- YANIS**  
26/09/2005  
Peut commander sa propre carte Vitale

RETOUR   CONTINUER

L'assuré sélectionne le ou les enfants concernés par la demande de rattachement sur le second parent

A noter que **si l'enfant à 16 ans ou plus**, il est en âge d'avoir sa propre carte vitale et la demande de double rattachement ne peut pas fonctionner

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

## **ETAPE (3)** : L'assuré choisit le parent référent

Compte ameli



Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Quel sera le parent "référent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

- AUDREY**  
05/07/
- GUILLAUME**  
1/1993

RETOUR

CONTINUER

L'assuré doit préciser le **parent « référent »** à savoir le parent qui recevra les communications de l'Assurance Maladie pour les différentes démarches à effectuer.

Une fois le parent référent choisi, l'assuré clique sur **« Continuer »** pour valider sa demande .

# Rattachement d'un enfant sur le second parent



**ETAPE (4)**: Le rattachement de l'enfant est effectif sur la carte Vitale du second parent

Dès que la démarche pour rattacher l'enfant sur le second parent est enregistrée, un courrier est envoyé dans la messagerie du compte ameli de l'assuré(e).  
Il est alors invité à **mettre à jour sa carte vitale**.